

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 11 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

DÉCISION N° 511169/ARM/EMAT/SCPS/BORG

relative à la création de l'école militaire préparatoire technique de l'armée de terre (EMPT).

Du 15 décembre 2021

DÉCISION N° 511169/ARM/EMAT/SCPS/BORG relative à la création de l'école militaire préparatoire technique de l'armée de terre (EMPT).

Du 15 décembre 2021

N O R A R M T 2 1 0 3 1 1 3 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [620](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment sa 1^{re} partie ;

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu la décision ministérielle N° 700/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231/ du 17 octobre 2012 portant sur les dispositions relatives à la mise en œuvre des mesures d'organisation dans l'armée de terre (n.i. BO ; n.i. JO),

Décide :

Conformément au plan stratégique de l'armée de terre, l'école militaire préparatoire technique (EMPT) de l'armée de terre est créée au sein des écoles militaires de Bourges (EMB).

Article 1er. Calendrier.

Cette mesure prend effet le 1^{er} janvier 2022.

Article 2. Modalités pratiques.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision de 3^e référence.

Article 3. Subordination.

Placée sous l'autorité organique du commandant de la formation administrative des EMB, l'EMPT est subordonnée fonctionnellement au commandement de la formation de l'armée de terre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

Article 4. Ordre de bataille - codification.

1. Ordre de bataille :

- Libellé clair de la formation : ÉCOLE MILITAIRE PREPARATOIRE TECHNIQUE ;
- Libellé abrégé : EMPT ;
- Code d'identification : OICF9QD ;
- Localisation : Écoles militaires de Bourges.

2. Organismes d'administration :

- Personnel militaire d'active et de réserve :
 - groupement de soutien de la base de défense de Bourges - Avord ;
 - France Base aérienne 702 - Avenue de Bourges 18520 AVORD.
- Personnel civil :
 - centre ministériel de gestion de Rennes ;
 - FRANCE BP 1 - rue Saint Conwoïon 35998 RENNES CEDEX 9.

3. Mise à jour de l'ordre de bataille :

La mise à jour de l'ordre de bataille est effectuée annuellement à l'occasion de l'édition des référentiels en organisation.

Article 5. Organisation.

L'organisation et le fonctionnement de l'EMPT seront ultérieurement fixés par instruction.

Article 6. Patrimoine.

L'école militaire préparatoire technique de Bourges reprendra les traditions de l'école militaire préparatoire technique de Tulle. Les éléments de l'héritage de l'EMPT de Tulle dévolus au musée des anciens enfants de troupe d'Autun seront transférés à l'EMPT de Bourges sous couvert de la délégation au patrimoine de l'armée de terre pour les objets du patrimoine non majeur, et sous couvert du service historique de la Défense pour les éléments du patrimoine majeur.

Article 7. Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division,
sous-chef d'état-major "performance et synthèse" de l'état-major de l'armée de Terre,*

Patrice QUEVILLY.